

<p style="text-align: center;">Rapport de la sous-commission du budget 2007 Dicastère de Monsieur Didier Berberat</p>

Composition de la sous-commission

Pascale Gazareth (POP)
Laurent Iff (Libéral/PPN)
Katia Babey (PS) : Rapporteuse

La sous-commission s'est réunie le lundi 23 octobre 2006.

Discussion générale

Les commissaires et Monsieur Berberat saluent la présence de Monsieur Laurent Iff du Parti libéral, ce qui permet une meilleure représentation politique au sein de la sous-commission.

Dans les prochains mois, il y a aura un certain nombre de départs en retraite, qu'en est-il du délai de carence ? Cela dépend des postes, il n'y a pas de délai de carence pour les enseignants, mais il y a eu des suppressions de postes suite à la fermeture de sept classes. Cela dépend également des services et de la taille de ceux-ci, pour les services peu dotés en personnel, il est difficile de ne pas remplacer les personnes. Une solution originale a été trouvée ; les personnes qui vont partir en retraite ne travaillent plus qu'à 80% les derniers mois tout en touchant le 100% de leur salaire, les heures ainsi récupérées sont utilisées ultérieurement pour former la ou le remplaçant.

124 Service Juridique

Est présent : M. Bois.

30 Charges de personnel

3011100 Traitement du personnel : elles sont plus élevées qu'au budget 2006, en raison des échelons supplémentaires octroyés au personnel. Toutefois, ce montant reste inférieur aux comptes 2005, car la retenue de 2,5% sera reconduite en 2007.

31 Biens, services et marchandises

Pour les autres postes, les charges sont progressivement diminuées au maximum partout où cela est possible depuis quelques années, en fonction des sommes dépensées l'année précédente.

3180500, Frais judiciaires-Frais actes-Indemnités, ce montant est aléatoire car il dépend des procédures engagées par les différents services de la commune, ces frais sont payés par le Service juridique, bien qu'ils soient occasionnés par d'autres services.

Le service fonctionne sans secrétariat et on peut relever que sa dotation en personnel est de 170% (2 avocats à 90 et 80%). En ville de Neuchâtel, par exemple, la dotation est de 230% en avocats (un chef à 100%, un adjoint à 80% et une collaboratrice à 50%), auxquels s'ajoute un (-e) stagiaire, et de 100% en secrétariat, avec un (-e) apprenti (-e) ou stagiaire.

A noter que le Service juridique peut compter ponctuellement sur la collaboration toujours efficace de l'équipe du secrétariat de la Chancellerie.

Le Service a renoncé à former une ou un avocat-stagiaire pour des raisons budgétaires, mais l'aide d'un stagiaire ne serait-elle pas la bienvenue ? Ce n'est pas sûr, cela demande du temps. Mais, si la situation financière de la Ville devait s'améliorer, cette décision pourrait être revue.

Instruction publique

Sont présents : Mme Liechti (EE), MM. Kernén (EP), Feuz (ES) et Laini (Directeur administratif des écoles).

Remarques générales pour toutes les écoles :

On rappellera que pour l'année scolaire 2006-2007, sept classes ont été supprimées : cinq classes pour des raisons d'économies, une de dixième année a été transférée au CIFOM et une autre pour des raisons démographiques. Ces suppressions ont entraîné une hausse des effectifs de 0,5 élève par classe, mais ne permettront pas une baisse de la masse salariale. En effet, l'indexation de 1% du renchérissement sera accordée en 2007, compensée en partie par la contribution de solidarité de 0,9% et les hautes paies seront réintroduites.

Depuis deux ans, les Ecoles ont travaillé ensemble à l'élaboration des budgets, ce qui a conduit à des changements dans les répartitions de certaines charges entre les Ecoles. Exemple : le traitement du personnel administratif a été mieux réparti entre les différents degrés, ce qui conduit à une hausse de ces charges pour Ecole enfantine qui est compensée à l'Ecole primaire.

Ce changement de manière de travailler induit également des difficultés à faire des comparaisons purement comptables poste à poste sur plusieurs années.

Cela permet de meilleures synergies : par exemple, M. Prêtot qui s'occupait auparavant uniquement de l'Ecole primaire a pour mission de gérer l'ensemble de la logistique des écoles et M. Feller l'ensemble de la gestion du personnel. Le secrétariat a été unifié ce qui permet une plus grande polyvalence en cas d'absences.

On assiste comme partout à une hausse conséquente des demandes fédérales, cantonales voire communales en matière de statistiques, de formulaires, ce qui conduit à une hausse des tâches administratives.

Avec la nouvelle organisation, les Directeurs pédagogiques se sont vus décharger de certaines tâches administratives, ce qui est un plus en matière organisationnelle.

Le Canton finance à hauteur de 45% le traitement du personnel enseignant et de 25% pour la direction. Il n'y a pas de subventionnement pour le personnel administratif, de même que pour les deux Services socio-éducatifs (SSE). Pour ces derniers, la Ville est en discussion avec le Conseil d'Etat afin d'obtenir une prise en charge financière cantonale, par souci d'équité en fonction de ce que fournit le Canton comme prestations aux communes rurales par le biais des assistants d'inspection.

Des économies appréciables pourraient être réalisées par l'introduction des retraites anticipées prévues par le Canton. En effet, ce ne sont pas moins de 60 personnes qui pourraient actuellement en bénéficier, ce qui représenterait environ 40 postes à plein temps. Cette mesure aurait deux incidences positives, la première est de faire baisser la masse salariale par l'engagement de jeunes enseignants qui « coûtent » moins cher, la deuxième de permettre à des jeunes d'entrer dans le monde de l'enseignement. Il est encore trop tôt pour budgéter les économies qui pourraient être réalisées, ce d'autant plus que le Grand Conseil a renvoyé ce projet en Commission.

400 Ecole enfantine (EE)

30 Charges de personnel

3010300 Trait. du personnel administratif : la hausse est due, comme expliqué plus haut, à une meilleure répartition entre les Ecoles, ce poste baisse pour l'Ecole primaire.

3022100 Trait. du personnel enseignant : hausse malgré la suppression d'une classe, les mécanismes salariaux du Canton induisent une hausse des salaires.

31 Biens, services et marchandises

3161000 Location : Il s'agit des locations d'appartements privés qui accueillent les classes. La baisse est due à la suppression d'une classe et au transfert d'une autre au collège des Marronniers. L'année prochaine, la classe de la rue Fritz-Courvoisier 29 sera également transférée aux Marronniers. Il existe une volonté d'intégrer un maximum de classes d'Ecole enfantine dans les collèges, mais cela ne sera pas possible pour toutes les classes (37), en raison de la taille des collèges, à moins de construire de nouveaux locaux.

405 Ecole primaire

L'effectif est stable pour le degré primaire.

30 Charges de personnel

3010300 Trait. du personnel administratif : la baisse est due, comme déjà mentionné plus haut, à une meilleure répartition entre les différentes écoles et également au transfert du personnel du SSE dans le poste du personnel enseignant. Un demi-poste de directrice-adjointe a été ajouté à ce poste, mais il est compensé par la suppression d'un demi-poste à l'Unité de promotion éducative (UPE) et à une diminution de la dotation horaire du poste de responsable des sports, nouvellement repourvu.

3011300 Correspondants de collèges : la question de la pertinence de leur maintien est évoquée, en effet grâce à l'informatique, l'information devrait bien circuler ? Les correspondants de collèges font l'interface entre la direction et les 15 collèges, ils organisent tout ce qui se fait dans le collège, ex : vente de timbres, séances de travail, gestion de projets, etc. Leur maintien est donc justifié.

3017700 Trait. du personnel en formation : la hausse est due à la formation de la nouvelle directrice-adjointe, il s'agit d'une formation de 300 heures dispensée dans le cadre de la formation romande pour les responsables d'établissements scolaires.

3022100 Trait. du personnel enseignant : la baisse est due à la suppression de deux classes, donc de deux postes, mais cette diminution est partiellement compensée par le transfert du personnel du SSE.

31 Biens, services et marchandises

Il y a eu une baisse de 10% linéaire partout où cela était possible.

3174100 Camps et excursions : le remplacement des camps par des activités hors cadre permet une économie à laquelle il faut enlever une perte de recette du poste 4368200 Camps scolaires-Participation parents de CHF 40'000.-. En effet les enseignants encaissent directement la participation des parents aux diverses activités.

43 Contributions

4363300 Remboursement de traitements : remboursement de salaires par le Canton.

4391000 Autres recettes : le montant de CHF 330'495.- au budget 2006 consiste en une dissolution de réserve pour le remplacement de l'informatique pédagogique, puisque cette charge a été reprise par l'Etat dans le cadre du deuxième volet du désenchevêtrement.

45 Contributions des collectivités publiques

4521000 Contributions des communes : la contribution devrait s'élever à CHF 79'000.-, il y a plus d'enfants d'autres communes. Par contre, la Ville est attentive, par exemple pour Sombaille Jeunesse, à ce que des enfants qui viennent d'autres communes, mais qui ont un tuteur domicilié à la Chaux-de-Fonds, ne soient pas considérés comme des enfants de la Commune.

Il semblerait que la Direction de l'Instruction publique veuille confier la tâche de patrouilleurs scolaires à des élèves. La Direction de l'Instruction publique a demandé que cette possibilité soit uniquement étudiée, il ne s'agit en aucun cas de remplacer les adultes par des enfants, mais de poster des enfants dans des passages peu dangereux où il n'y a pas de patrouilleurs adultes. Cela se fait à Neuchâtel et au Locle, par exemple. La direction et le corps enseignant primaire sont relativement réticents vu le niveau de responsabilité confié à des enfants.

410 Ecole secondaire

L'effectif est stable à terme, mais pourrait baisser d'ici quelques années.

30 Charges de personnel

3016100 Trait. du personnel d'entretien : la baisse est due à la diminution du nombre de chauffeurs pour le transport des élèves, mais la subvention au poste 4612800 de CHF 27'500.- ne sera peut-être plus payée par le Canton en 2007, vu son programme d'économies. Le Conseil communal s'opposera à cette nouvelle mesure et si cela devait se confirmer, il faudra recalculer le prix par enfant.

Qu'en est-il des transports scolaires ? La solution retenue a été de revoir les parcours et d'être plus strict en ne prenant en charge que les jeunes de la scolarité obligatoire, ce qui a permis de supprimer deux bus.

3022100 Trait. du personnel enseignant : malgré la suppression de quatre classes et d'environ six postes les mécanismes salariaux cantonaux n'ont pas permis de baisse significative de la masse salariale.

31 Biens, services et marchandises

Il y a une baisse de 10% linéaire partout où cela possible.

3174100 Camps et excursions, même remarque que pour l'Ecole primaire. Des économies ont été réalisées ; les CHF 60'000.- du poste 4368200 Participation parents ont été déduits des coûts, comme pour l'Ecole primaire.

420 Participations institutions para-scolaire

36 Subventions accordées

3653400 Colonies de vacances-Camps (Arveyes) : Le gérant n'est plus salarié par la Ville, il gèrera le chalet de manière autonome dès le 1^{er} janvier 2007 et paiera CHF 20'000.- de location, ce qui couvrira les frais dudit chalet.

Qu'en est-il du chalet d'Arveyes ? Il a été décidé de ne pas vendre le chalet. Il est en effet possible que dans l'avenir nous réintroduisons les camps, suivant la situation financière ou si des aides extérieures sont octroyées.

3653800 Foyer de l'écolier : la Ville est d'avis qu'il faut continuer à subventionner cette structure privée d'utilité publique sinon il y a un risque que nous devions reprendre cette structure. Par contre, il faut trouver d'autres sources de financement, fédérales, cantonales et privées.

365540 Collège musical : il faut que le Canton accorde plus de subventions, les enfants qui vont au Collège musical, qui a un coût très bon marché, ne fréquentent pas le Conservatoire, ce qui constitue une économie pour le Canton. Une discussion avec le Conseil d'Etat aura lieu à ce sujet à fin novembre.

Service communal de l'action sociale

Sont présents : MM. Scheurer et Bossy.

301 Office d'aide sociale

30 Charges de personnel

3011100 Traitements du personnel : Il a fallu engager un assistant social (AS). En effet le nombre de dossiers traités par AS étaient de 160, alors que le Canton considère que l'on ne doit pas dépasser les 100-120 dossiers par assistant social (norme admise pour le subventionnement). La DECF a également contribué à une hausse des salaires des assistants sociaux de la Ville qui, en comparaison cantonale, étaient les moins payés. Le nouveau personnel est donc engagé à des salaires plus élevés qu'auparavant.

Le 25% du salaire de M. Bossy est versé par la Crèche Beau-Temps et est subventionné par le Canton. M. Dubois qui prendra sa retraite au 31 décembre 2006 ne sera remplacé qu'à 80% de poste (- 20%).

Les AS ont été déchargés de tout ce qui est purement administratif, cette solution est plus efficace et meilleure marché. Ils peuvent ainsi traiter plus de dossiers. A l'heure actuelle le nombre de dossiers par AS est d'environ 125.

31 Biens, services et marchandises

Le guichet social régional permet de faire des économies. Le bail à loyer de Grenier 22 a été résilié à fin juin 2005, l'économie réelle est de CHF 60'000.- par rapport à 2004.

3141900 Frais divers de bâtiments : le montant de CHF 2'000.- correspond à l'abonnement pour EGS sécurité. Cette somme apparaissait avant au poste : frais généraux.

33 Amortissements :

Le coût de la rénovation des locaux de la rue du Collège devrait être inférieur de CHF 100'000.- par rapport à ce qui était prévu.

43 Contributions

4360100 Travaux pour tiers : la baisse de moitié est due à l'introduction de Nomad. En effet, la participation de MM. Berberat et Scheurer aux organes d'aide et de soins à domicile était indemnisée à la Ville par le Canton. Toutefois, cette indemnité ne sera versée que six mois en 2007.

4366700 Gérance : le montant de ce poste varie en fonction du nombre de tutelles prises en charge par les AS. Ce nombre est en baisse car ce n'est pas à la Commune de prendre en charge ces dossiers, mais au Canton.

45 Dédommag. de collectivités publiques

4522200 Contributions les Planchettes : la somme de CHF 25'000.- avait été budgétée en 2006 en prévision de la prise en charge des dossiers des Planchettes, mais cette commune a préféré, pour le moment, intégrer le Service social du Locle.

46 Subventions acquises

4611000 Le Canton prend en charge 40% des salaires pour les AS, jusqu'à hauteur forfaitaire de CHF 100'000.- et CHF 75'000.- pour le personnel administratif, les comptes 2006 indiquent que la subvention cantonale se monte à CHF 810'000.- et c'est donc ce chiffre qui est repris au budget 2007.

311 Planning familial

Une mise en réseau du planning familial de la Chaux-de-Fonds – Le Locle, de Neuchâtel, du groupe Sida et du Groupe d'information sexuelle est étudiée, afin d'analyser si des économies d'échelle sont possibles et de voir si des subventions cantonales plus importantes pourraient être perçues.

30 Charges de personnel

3041100 Contributions à la caisse de pensions : la baisse est due au départ en retraite de Madame Coste.

31 Biens, services et marchandises

3187300 Prophylaxies : la hausse est due à l'achat d'un microscope, mais il sera mis au compte investissements.

39 Imputations internes

Pourquoi y a-t-il encore des imputations ? Afin d'éviter que lorsque le Canton est Autorité subventionnante, ce soit la Ville qui prenne en charge des coûts relevant du Canton.

312 Crèche Beau-Temps

30 Charges de personnel

3010200 Etudiants et stagiaires : cette charge est subventionnée par la HES.

3014000 Salaire direction : la hausse est due, comme dit plus haut, à la prise en charge d'un 25% de salaire pour M. Bossy. Ce montant est déduit des charges de personnel du Service communal de l'action sociale.

31 Biens, services et marchandises

3136000 Alimentation : la cuisinière allant partir, l'idée étudiée est de ne pas la remplacer et de faire livrer, par des bénévoles, les repas de la crèche par la Maison des jeunes. Même si cela serait plus cher par repas, des économies au poste charges du personnel seraient réalisées. Une solution transitoire serait de trouver pour quelques temps un-e cuisinier-ère à l'ORP, mais cela sera difficile.

43 Contributions

4361100 Contributions des parents et autres répondants : la hausse est notamment due à l'introduction en 2007 d'un forfait mensuel, que les enfants soient présents ou non.

46 Subventions acquises

461100 Subventions cantonales : la hausse est due à l'introduction d'un système de forfait.

315 Maisons de retraite

Les transformations sont terminées, il n'y a pas de dépassement de budget. Les deux pièces se louent très bien, il y a une liste d'attente. M. Scheurer est intervenu auprès du Canton pour que ces maisons soient reprises dans le cadre de NOMAD, il n'y a pas encore de décision, mais le rapport a été accepté par le Grand Conseil. Si le Canton devait refuser de

subventionner, ce bien sera transféré du patrimoine administratif au patrimoine financier ce qui induirait une baisse des amortissements. Le Conseil communal discutera toutefois de cette question à fin novembre avec le Conseil d'Etat.

31 Biens, services et marchandises

3121000 Chauffage : la hausse est due à la hausse du prix du mazout.

3147000 Locations objets vacants : cette charge est compensée au poste 4235200 Loyers objets vacants, il s'agit d'une opération purement comptable.

321 Participations aux institutions sociales

36 Subventions accordées

3610400 Part. communale aux dép. aide sociale : ce chiffre a été communiqué par le Canton. Par contre, il y a toujours un problème d'avance de trésorerie que la Ville est obligée de faire pour l'Etat, ce qui représente environ CHF 400'000.- par année d'intérêts. Cette situation ne peut plus durer, mais le Canton, qui a été saisi à de nombreuses reprises de cette question, semble enfin aller dans notre sens. A ce propos, signalons également ici que le Conseil communal en discutera avec le Conseil d'Etat à fin novembre.

3610600 Participation aide financ. Etabl, pour enfants : ce montant aurait dû être pris en charge par le Canton dans le cadre du désenchevêtrement, il s'agit de ce que l'on appelle une queue de comète. D'après le Conseil communal, il ne devrait plus y avoir de mauvaises surprises liées au désenchevêtrement, si l'on excepte le problème des bâtiments du Secondaire 2, que l'Etat s'était engagé à acheter et qu'il n'entend plus que louer pour une période de 10 ans, ce qui n'est pas acceptable. De plus ce montant devrait être transféré au poste 420 Participations institutions Para-scolaire.

3651000 Crèches et garderies : le Canton a reconnu deux crèches supplémentaires ce qui représente 40 enfants. Une nouvelle loi cantonale, ainsi qu'un règlement d'application sont à l'étude et tant qu'ils ne seront pas entrés en vigueur, il n'y aura plus de nouveaux subventionnements de crèches.

482 Centre de santé scolaire

Est présent : M. Latrèche.

L'avenir de la clinique dentaire est évoqué. En effet, il y a un énorme problème de recrutement de personnel en orthodontie depuis plusieurs années. Ce problème n'est pas inhérent à La Chaux-de-Fonds, mais est partagé par l'ensemble des cliniques dentaires scolaires de Suisse. Cela a

conduit à la mise sur pied d'un groupe de travail qui a émis trois propositions :

- 1° fermer l'orthodontie et garder le conservateur ;
- 2° former un orthodontiste, nous-mêmes ;
- 3° transformer la structure en structure de droit privé.

La solution 1° n'est pas réaliste, il n'existe qu'un seul orthodontiste en Ville et il ne pourrait pas reprendre tous les patients. La solution 2° est « dangereuse », car rien ne nous assure qu'une fois formé, l'orthodontiste ne parte pas dans le privé où les salaires sont bien plus élevés. La solution 3° semble être la plus prometteuse. L'équipe thérapeutique en place est motivée pour reprendre la clinique dentaire. Cette solution permet, en outre, de ne pas perdre la dimension sociale de la clinique, la Ville continuant de subventionner les soins conservateurs pour les familles à revenus faibles et moyens. Il faudra bien entendu associer le personnel et le syndicat à ces changements.

483 Orthophonie

Sont présentes : Mmes Wyser-Attinger et Hynek Hlavizna.

Il y a peu de changements notables. En effet, de gros efforts ont été consentis par ce service afin d'augmenter les recettes (cf rapport de la sous-commission financière budget 2006). Ces efforts ont notamment permis de compenser la perte de la subvention cantonale de CHF 200'000.- à hauteur de CHF 150'000.-.

30 Charges de personnel

3022100 Trait. du personnel enseignant : le personnel thérapeutique à un statut cantonal, ce sont les mécanismes salariaux cantonaux qui expliquent cette hausse.

Conclusion

De gros efforts ont été faits par les différents services, mais la Ville a peu de prises financières sur la majorité des postes qui relèvent souvent de lois cantonales.

Nous tenons à féliciter l'ensemble des services pour le travail accompli et à remercier le personnel communal qui travaille dans des conditions difficiles pour permettre à notre Ville de continuer à fournir des prestations de qualité à l'ensemble de la population.

La rapporteuse
Katia Babey